

AVIS AUX MEMBRES POTENTIELS
CONCERNANT L'AUDITION DE LA DEMANDE DE SUSPENSION DE
L'ACTION COLLECTIVE INTENTÉE À L'ENCONTRE DE KPMG LLP
EN LIEN AVEC L'AFFAIRE POSEIDON CONCEPTS CORP.

Veillez noter qu'une audition aura lieu le 28 juin 2016, au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1B6, salle 15.07 à 14h, où la demanderesse Marian Lewis va requérir la permission de la Cour supérieure afin de suspendre la requête pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et une action en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* datée du 7 juillet 2014 en attente de la résolution de l'instance portant la protection accordée à Poseidon Concepts Corp. en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* («LACC»). L'audition sera présidée par l'honorable juge Stephen W. Hamilton, j.c.s.

La protection accordée en vertu de la LACC a été prolongée jusqu'au 30 juin 2016 inclusivement. Des mises à jour peuvent être obtenues sur le site web des contrôleurs (PwC) en consultant le lien suivant : <http://www.pwc.com/ca/en/services/insolvency-assignments/poseidon.html>

Un membre potentiel qui désire s'opposer à la suspension doit informer les avocats de la demanderesse par courriel à l'adresse suivante :

siskindsmontreal@siskindsdesmeules.com

au plus tard le 27 juin 2016 à 16h30, en y indiquant brièvement la nature et les motifs de l'opposition, ainsi que ses coordonnées. Un membre potentiel qui s'oppose à la suspension peut assister à l'audience (seul ou représenté par avocat) pour présenter ses observations au tribunal. Un membre potentiel qui ne s'oppose pas à la suspension n'est pas tenu d'assister à l'audience ni de prendre d'autres mesures.

Dans l'éventualité où la suspension de l'action collective est autorisée, les effets de l'article 2908 du *Code civil du Québec* vont continuer et le délai de prescription va demeurer suspendu.

Le présent avis ne constitue pas une opinion juridique et vous pourriez vouloir consulter votre propre avocat.

NOTICE TO POTENTIAL MEMBERS
CONCERNING THE HEARING OF THE REQUEST FOR A STAY OF
THE CLASS ACTION COMMENCED AGAINST KPMG LLP IN
RELATION TO THE POSEIDON CONCEPTS CORP. MATTER

Take notice that a hearing will be held, on June 28, 2016, at the Montreal Courthouse, located at 1, rue Notre-Dame East, Montréal, Québec, H2Y 1B6, room 15.07 at 2:00 pm, at which time permission will be sought by the petitioner Marian Lewis to stay her Motion Seeking Authorization to Institute a Class Action and to Institute and Action pursuant to the *Securities Act*, dated July 7, 2014 until the resolution of the process by which Poseidon Concepts Corp. has been granted protection under the *Companies' Creditors Arrangement Act* ("CCAA"). The hearing will be presided by the Honourable Stephen W. Hamilton, J.S.C.

The protection under the CCAA was extended up to and including June 30, 2016. Updates can be obtained by visiting the monitor's (PwC) website: <http://www.pwc.com/ca/en/services/insolvency-assignments/poseidon.html>

A potential member who wishes to oppose the stay must inform the plaintiff's counsel via email at the following address:

siskindsmontreal@siskindsdesmeules.com

no later than June 27, 2016 at 4:30 pm, by briefly indicating the nature and reasons of the opposition along with his contact information. A potential member who opposes the stay can attend the hearing (himself or via attorney) in order to submit his representations to the Court. A potential member who does not oppose the stay does not have to attend the hearing or take any other measures.

If the stay of the class action is authorized, the operation of Article 2908 of the *Civil Code of Québec* will continue and prescription will remain suspended.

Nothing in this notice is intended to be legal advice and you may wish to consult your own attorney.